

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 8

Rubrik: Affaires de la Soci

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Fortune de la Société au 30 juin 1943.

A. Société forestière.	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1942	11.161, 30
Excédent des recettes	<u>126, 55</u>
Solde au 30 juin 1943	<u>11.287, 85</u>

Dont: 9.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 2.184, 55 » carnet d'épargne à la » » »
 103, 30 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
11.287, 85 fr.

B. Fonds pour publications.	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1942	18.673, 65
Excédent des dépenses	<u>2, 681</u>
Solde au 30 juin 1943	<u>15.992, 65</u>

Dont: 11.800, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 2.742, 40 » carnet d'épargne à la » » »
 1.450, 25 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
15.992, 65 fr.

C. Fonds pour voyages d'études.	Fr.
(Fonds Morsier.)	
Solde au 1 ^{er} juillet 1942	20.313, 50
Excédent des recettes	<u>411, 65</u>
Solde au 30 juin 1943	<u>20.725, 15</u>

Dont: 16.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
 3.291, 95 » carnet d'épargne à la » » »
 1.433, 20 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
20.725, 15 fr.

Zurich, juillet 1943.

Société forestière suisse:

Le caissier: *H. Fleisch.*

Comptes de 1942/43 et budget 1943/44.

Recettes	Budget 1942/43 Fr.	Comptes 1942/43 Fr.	Budget 1943/44 Fr.	Dépenses	Budget 1942/43 Fr.	Comptes 1942/43 Fr.	Budget 1943/44 Fr.
A. Société forestière.							
Cotisations des sociétés	6.000	6.144, —	7.500	Comité permanent	1.000	1.168, —	1.000
Subvention fédérale . . .	4.800	4.800, —	4.800	Imprimés	200	—	200
Abonnements:				Périodiques:			
Zeitschrift f. Forstwesen	4.000	4.648, 65	6.000	Zeitschrift f. Forstwesen	10.500	12.294, 40	12.500
Journal forestier . . .	2.000	2.204, 90	3.000	Journal forestier . . .	7.000	7.485, 90	8.500
Insertions	600	1.028, 50	800	Subventions	300	300, —	400
Subventions diverses . .	600	600, —	600	Impôts; divers	100	389, 50	400
Versement de la « Hespera »	—	500, —	—	Excédent des recettes . .	300	126, 55	—
Subvention aux périodiques du « Fonds pour publications »	1.000	1.500, —	—				
Intérêts et divers . . .	400	338, 30	300				
<i>Total</i>	19.400	21.764, 35	23.000	<i>Total</i>	19.400	21.764, 35	23.000
B. Fonds pour publications.							
Subventions des cantons et de la Confédération	3.200	4.035, —	4.000	Suppléments	1.000	832, 70	2.000
Vente des livres et suppléments	100	54, 20	50	Subventions à publications forestières .	500	813, 45	3.800
Intérêts et divers . . .	800	704, 90	700	Subvention aux périodiques	1.000	1.500, —	—
Excédent des dépenses .	2.700	2.681, —	1.350	Subventions à publications de fête . .	4.000	4 012, —	—
<i>Total</i>	6.800	7.475, 10	6.100	Impôts; divers	300	316, 95	300
				<i>Total</i>	6.800	7.475, 10	6.100
C. Fonds pour voyages d'études (Fonds Morsier).							
Intérêts	600	589, 15	600	Impôts; divers	100	177, 50	150
				Excédent des recettes . .	500	411, 65	450
<i>Total</i>	600	589, 15	600	<i>Total</i>	600	589, 15	600

A propos de la session de printemps du Conseil national

Lors de sa réunion extraordinaire du 10 avril, les membres de la Société forestière suisse furent orientés sur certains faits survenus au Conseil national, où le conseiller Nobs avait cru pouvoir accuser de sabotage les membres du personnel forestier suisse. Il leur reprochait, en particulier, de n'avoir pas rempli leur tâche lors de l'exécution du programme des travaux de défrichement.

Notre Société a chargé son comité permanent de faire le nécessaire pour donner la réplique qui s'imposait à cette accusation générale contre la foresterie suisse. Il lui parut d'abord que cette protestation devait revêtir la forme d'une requête à adresser aux chefs des départements de l'Intérieur et de l'Economie publique et à distribuer à tous les membres du parlement fédéral. Ce mode de faire aurait-il conduit au but désiré ? Question à laquelle il est difficile de répondre.

Notre comité permanent préféra chercher la solution du conflit en recourant à une explication orale. Cela ne lui réussit pas. En particulier, un entretien de l'intéressé avec un représentant de l'Inspection fédérale des forêts ne donna aucun résultat. Aussi bien, nous sommes-nous adressés, par lettre du 1^{er} juin, à M. le conseiller national Nobs pour réfuter en toute forme, et catégoriquement, ses reproches. D'autre part, nous l'invitâmes à s'expliquer publiquement. A cette intention, nous mîmes à sa disposition nos organes de publicité. M. Nobs refusa d'entrer dans nos vues. Par contre, il publia, dans le n° 131 du « Volksrecht », un article intitulé : « Ma guerre avec les forestiers ». Cet article fut reproduit par la « Handelsbörse » ; les membres de la Société forestière suisse en ont sans doute eu connaissance. Nous avons adressé une réplique à la « Nouvelle Gazette de Zurich », avec prière de la publier. Ce quotidien ne donna pas suite à notre demande. Il lui convient apparemment mieux de réclamer ses renseignements forestiers auprès de son correspondant spécial P. H. à R.

Notre réplique avait la teneur suivante :

« Monsieur le conseiller national Nobs a publié, dans le n° 131 du « Volksrecht » du 7 juin, un article intitulé « Mein Kampf mit den Förstern ». Avant cette guerre, comme toujours en pareil cas, la situation était tendue entre les deux camps. »

« Durant la session de printemps des Chambres fédérales, M. le conseiller national Nobs prit la parole, le 7 avril, pour répondre à une interpellation relative aux défrichements. Il montra que le programme des défrichements n'avait pas été rempli. Il rendit responsable de ce sabotage le personnel forestier « depuis le professeur à la division forestière de l'E. P. F. jusqu'au plus jeune stagiaire forestier ». — Le 10 avril, eut lieu à Zurich une réunion extraordinaire du personnel forestier supérieur de la S. F. S., lequel fut informé alors de ce qui s'était passé au Conseil national. La Société forestière suisse n'a pas voulu admettre sans autre le grave reproche qui lui avait été adressé. Ses membres furent d'autant plus surpris par ce dernier, que M. Nobs a une

parfaite compréhension des nécessités de l'économie forestière, ainsi que cela ressort à nouveau de son article. »

« Les avis divergent un peu au sujet de l'utilité des défrichements considérés comme arme dans le combat qu'il faut mener pour lutter contre la pénurie du temps actuel. Si peut-être, exceptionnellement, des forestiers ont pris la plume et plaidé avec passion contre les défrichements, c'est qu'ils laissaient parler avant tout leur conscience professionnelle. Et plusieurs craignent que ces défrichements, provoqués par l'économie de guerre, ne deviennent, ainsi que l'écrit M. Nobs lui-même, « l'origine de dévastations forestières difficiles à réparer ». — Si M. Nobs avait assisté à toutes nos réunions forestières, il aurait pu constater que le personnel forestier a montré nettement la volonté d'apporter son concours dans la question de l'extension des cultures. Le programme des défrichements a été ordonné par les autorités du pays, lesquelles ont ainsi assumé la responsabilité de son exécution. Celle-ci ne manquera pas d'avoir lieu. Et si ce ne fut pas le cas avant le printemps 1943, ce ne sont pas les « méchants » (bösen) forestiers qui en furent partout la cause. Il faut la chercher, avant tout, dans les conditions défavorables du marché du travail, qui ont retardé l'exécution des opérations prévues. Il faut relever aussi que, ci et là, il y eut de l'opposition de la part des propriétaires en cause — tant de forêts publiques que particulières — pour cette raison que dans dans notre pays, ils n'obtempèrent pas volontiers aux ordres de commissaires du défrichement qui croient devoir prendre l'allure de dictateurs. »

« Le personnel forestier suisse a estimé que son devoir, dans toute l'affaire, était avant tout de servir le pays. C'est ce qu'il continue à faire. Aussi ne saurait-il admettre le reproche qui lui a été adressé. »

« Mais il n'y a pas de raison à guerroyer avec M. le conseiller national Nobs. Nous avons attendu de lui qu'il veuille bien s'expliquer publiquement. Mais nous comprenons ses scrupules, en tenant compte du fait qu'il est à la tête de la grande ville de Zurich. Et nous n'attendons pas de lui qu'il aille à Canossa. Dans l'article cité plus haut, il a donné les raisons du point de vue auquel il s'est placé. Il peut en discuter, en particulier, avec les deux agents forestiers de la ville de Zurich, qui sauront lui donner les éclaircissements désirables. Notons, au demeurant, qu'il reconnaît avoir employé des termes un peu forts. »

« Ce que nous tenons surtout à retenir de l'article du conseiller national Nobs, c'est qu'il connaît les problèmes futurs de l'économie forestière suisse et qu'il s'aidera à les résoudre. — Nous désirions beaucoup éclaircir ce malentendu et faire disparaître le venin de la querelle survenue. Son article nous a donné ce résultat. Et si prochainement, au sein des Chambres fédérales, des questions concernant le développement de l'économie forestière suisse devaient figurer au programme des délibérations, nous comptons sur l'aide de M. Nobs. »

« Un autre représentant du Conseil national a cru devoir aussi porter des accusations contre le personnel forestier, dont le comporte-

ment ne cadre pas avec sa politique. En somme, cette opinion ne nous importe guère; aussi nous paraît-il superflu d'entrer en discussion à son sujet. »

Pour ce qui nous concerne, nous considérons l'affaire comme liquidée.

(Trad.)

Pour le comité permanent :

Le président : *Jenny*.

Fête du centenaire
de la Société forestière suisse du 28 au 30 août 1943,
à Langenthal et Wasen (Emmental)

P R O G R A M M E

Samedi 28 août

dès 14,00 h. Distribution des cartes de fête au « Quartierbureau », hôtel de « la Gare ».

17,15 h. Séance administrative dans la salle du théâtre.

Ordre du jour :

1. Discours d'ouverture, par le président *Jenny*.
2. Augmentation de la cotisation annuelle.
3. Entrée comme membre de l'Association suisse « für Landesplanung » (rapporteur : M. *Schönenberger*, vice-président).
4. Présentation des comptes 1942/1943 et discussion du budget 1943/1944.
5. Divers et discussion sur divers sujets.

19,00 h. Souper dans les restaurants prévus par le comité local.

20,30 h. Soirée à l'hôtel « Bären ».

Dimanche 29 août

8,00 h. Célébration du centenaire de la S. F. S., dans la salle du théâtre.

1. Discours d'ouverture du président du comité local, M. le conseiller d'Etat *Stähli*.
2. Rapport annuel du président de la Société.
3. Admission de nouveaux sociétaires.
4. Réunion annuelle en 1944.
5. Conférence de M. *von Erlach*, conservateur des forêts : « L'inspecteur forestier *Kasthofer*, le fondateur de la Société forestière suisse. »

11,30 h. Dîner dans les restaurants prévus par le comité local.

13,30 h. Rassemblement devant l'hôtel « Bären ».

14,15 h. Fête commémorative au « Moosrain ».

17,30 h. Représentation de « Dürsrüti », par M. *Otto Müller*, avocat à Langenthal, dans la salle du théâtre.

19,30 h. Banquet à l'hôtel « Bären ».

Lundi 30 août

6,00 h. Départ par train spécial, de la gare de Langenthal, pour Wasen i. E.

Traversée du Vorderarnigrät et excursion dans la forêt du Burgerwald à Soumiswald, dans la forêt domaniale de Vorderarni et Sperbel.

Le chemin à suivre au cours de cette excursion est facile à parcourir; aussi ne sera-t-il pas nécessaire de se munir de fortes chaussures de course. — Le temps dont on disposera étant un peu limité, il ne sera pas possible de prévoir un arrêt pour une collation; il est donc recommandé, à ceux qui désireraient prendre quelque réconfortant, de l'apporter personnellement.

13,00 h. Dîner à l'hôtel « zum Rössli », à Wasen. Fin de la réunion.

15,36 h. Départ de Wasen.

Communication, à Burgdorf, avec les trains directs de
17,22 h. pour Berne, 17,49 h. pour Olten,
17,54 h. pour Langnau (changement à Ramsei).

COMMUNICATIONS

Une roulotte forestière

La question du ravitaillement et du logement des ouvriers forestiers devient toujours plus difficile à résoudre, à mesure que les exploitations s'étendent à des forêts plus éloignées et moins accessibles. Si l'ouvrier indigène, en étroit contact avec la population agricole, se tire encore facilement d'affaire, il n'en est pas de même pour les équipes citadines, qui nous arrivent dépourvues de tout et sont peu familiarisées avec les conditions locales. Comment lutter avec les entreprises civiles et militaires, qui peuvent grouper leur personnel et lui fournir le gîte et la pension dans des baraquements et des cantines à des conditions très raisonnables (4 à 5 fr. par jour). Si, par surcroît, le chantier est « d'intérêt national », ce qui assure aux ouvriers jusqu'à 80 % du gain normal les jours de pluie, on se demande encore qui peut bien consentir à venir travailler en forêt ? Nous posons la question sans la résoudre !

Mais revenons à la roulotte représentée par notre illustration, qui est certainement une solution originale, sinon très esthétique; elle appartient à la maison **Cand** frères, entreprise de transports à Grandson. Etant spécialisée dans le transport des bois, cette entreprise, outre son parc de camions, entretient des tracteurs à chenilles et des chevaux pour la vidange des coupes, ce qui nécessite un nombreux personnel. Au « temps des autos » et du carburant bon marché, l'exploitation était centrée sur Grandson, que les diverses équipes ralliaient chaque soir. Depuis qu'il faut ménager le carburant et les pneus, il a fallu aviser à d'autres moyens. Une occasion s'est présentée sous forme d'une roulotte